

Comité Sociopolitique  
Rencontre à Matane 17 mars 2025

La rencontre du comité sociopolitique visait surtout de l'information en ce qui concerne les fraudes téléphoniques, les procédures en cas de décès et les soins à domicile.

- Concernant la **procédure en cas de décès**, nous tenons à informer tous les membres de l'Areq qu'un document bien structuré se retrouve sur le site Internet de l'association ainsi que sur votre site web du secteur. Chaque membre peut en faire l'impression et le joindre à ses propres documents importants à transmettre à son conjoint ou sa conjointe ou aux membres de sa famille pour leur permettre d'avoir cette information en cas de décès.
- Les **fraudes téléphoniques** : Chacun de vous devez déjà savoir que de multiples appels téléphoniques sont faits aux personnes d'un certain âge pour qu'ils envoient de l'argent afin d'aider l'un de leurs proches qui est supposément en difficulté. Prenez la résolution de ne pas répondre à des numéros qui vous sont inconnus ou raccrochez vivement. De plus, **un conseil de vigilance : si quelqu'un vous demande vos numéros de cartes de crédit, d'assurance sociale ou même votre date de naissance... ne donnez aucune chance aux fraudeurs, mettez fin à ce genre d'appel.**

Nous avons assisté à deux conférences dont l'une portait sur les assurances Beneva par madame Johanne Freire. Nous avons pu constater que nous sommes parmi les chanceux car nos assurances, sans être trop coûteuses nous procurent passablement de sécurité. La seconde conférence portait sur les hébergements des aînés par monsieur Samuel Labrecque. Cette conférence nous a informé sur les différentes formes d'hébergements dont : les résidences privées (RPA), les résidences de ressources intermédiaires (RI), le CHSLD public, le CHSLD privé conventionné, le CHSLD privé non conventionné. Chacune de ces résidences reçoit des clients selon des critères particuliers et offre des services avec des frais associés plus ou moins dispendieux. Avant de signer un contrat qui vous liera avec l'un de ces genres d'hébergement, posez beaucoup de questions et demandez de nombreuses informations pour faire un bon choix.

**Services à domicile remboursables :**

a) chèque d'emploi service

b) du programme d'exonération financière pour service d'aide domestique (PEFSAD)

En cas de besoin d'informations plus pertinentes n'hésitez pas à communiquer avec un membre de votre conseil ou un l'un des responsable de comité de votre région.

René Claude Ouellet  
Responsable comité sociopolitique sectoriel.